H PERFORMANCE 14



Période de souscription	Du 2 janvier 2017 au 27 février 2017 sur un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et jusqu'au 28 février 2017 sur un compte titres.		
Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement	10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé).		
Liquidité	Valorisation quotidienne dans des conditions normales de marché mais l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.		
Éligibilité	Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation. Les titres de créance H Performance 14 peuvent être proposés en tant qu'actifs représentatifs d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de H Performance 14 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.		
Émetteur	BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.		
Garant de la formule	BNP PARIBAS S.A. ⁽¹⁾ . L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.		

⁽¹⁾ Notations de crédit au 15 novembre 2016 : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.: Standard & Poor's A, BNP Paribas SA: Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+; Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



H PERFORMANCE 14

PRODUIT PRÉSENTANT UN RISQUE <u>DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE</u>

Un mécanisme de remboursement anticipé du capital⁽¹⁾ activable automatiquement tous les ans de l'année 1 à l'année 9

Dès lors que la performance^[2] de l'indice MSCI[®] Euro 50 Select 4,75% Decrement (dividendes nets réinvestis) ("l'Indice") est supérieure ou égale à 5 % par rapport à son niveau initial à une date de constatation annuelle.

Un gain de 10 % en année 1 puis de 10 % incrémentés de 1 % par année écoulée depuis l'année 2 (2 x 11 % en année 2 ou 3 x 12 % en année 3... ou 9 x 18 % en année 9) en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé

Le souscripteur s'expose à une perte en capital à l'échéance, égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice augmentée des frais liés au cadre d'investissement

Si l'Indice baisse⁽²⁾ de plus de 30 % à la date de constatation finale⁽³⁾.

⁽¹⁾ Hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement (compte titres ou contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). Ces remboursements sont conditionnés par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Par rapport à son niveau initial correspondant à son niveau de clôture arrêté au 28 février 2017.



PRÉCISIONS

- Le terme "capital investi" utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale de H Performance 14, soit 1.000 €.
- > L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à la performance positive ou négative de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement (dividendes nets réinvestis) ("l'Indice"). Le remboursement de H Performance 14 est conditionné à l'évolution de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75 % par an.
- > En cas de forte baisse^[1] de l'Indice à l'échéance du produit au-delà de 30 % par rapport à son niveau initial, le remboursement du produit sera égal au capital investi moins l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice. L'investisseur subira une perte en capital égale à cette baisse augmentée des frais liés au cadre d'investissement.
- ➤ Afin de bénéficier d'un remboursement du capital investi moins les frais liés au cadre d'investissement, en cas de baisse^[1] de l'Indice jusqu'à -30 % à l'échéance par rapport à son niveau initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Indice.
- > Tous les remboursements présentés ici sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Les Taux de Rendement Annuel sont nets de frais de gestion pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation ou nets de droits de garde en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60 % annuel), hors autres frais, commission, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur ou du Garant de la formule.
- > L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du placement par l'investisseur jusqu'à la date d'échéance.

H Performance 14 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

Avantages

- ➤ Une possibilité de remboursement anticipé du capital avec un gain de 10 % à la fin de la première année puis de 10 % incrémentés de 1 % par année écoulée depuis l'année 2 (2 x 11 % en année 2 ou 3 x 12 % en année 3... ou 9 x 18 % en année 9) si à la date de constatation la performance de l'Indice est supérieure ou égale à +5 % par rapport à son niveau initial.
- > Remboursement conditionnel du capital hors frais liés au cadre d'investissement à l'échéance : dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial.
- > Si H Performance 14 dure jusqu'à l'échéance des 10 ans et que l'Indice clôture au moins à 105 % de son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit son capital investi augmenté de 19 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit 190 % (soit un Taux de Rendement Annuel de 10.52 %)

Inconvénients

- > Risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, hors frais liés au cadre d'investissement :
 - En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie et pourra être inférieur au montant du capital initialement investi. L'instrument financier peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
 - À l'échéance des 10 ans : en cas de baisse de l'indice de plus de 30 % par rapport à son niveau initial. L'investisseur est exposé à une perte en capital d'au moins 30 %.
- > Plafonnement des gains : le gain potentiel est fixé à 10 % en année 1 ou 22 % en année 2 ou 36 % en année 3... ou 190 % en année 10, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant (Taux de Rendement Annuel maximum de 10.52 %).
- > Prélèvement d'un dividende forfaitaire : la performance de l'Indice correspond aux performances des actions qui le composent (variations de cours et réinvestissement des éventuels dividendes), sur lesquelles est prélevé un dividende de 4,75 % annuel.
- > Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance : elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- > Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance : il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 30 % de baisse par rapport à son niveau initial.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES				
Risque découlant de la nature du produit	En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte, notamment, peut être partielle ou totale.			
Risque de crédit	L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur le remboursement) et à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque de baisse sur la valeur de marché du produit en cours de vie).			
Risque sur le montant de remboursement	Ce montant dépend de la performance de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75 % par an).			
Risque sur le prix de marché	La valorisation du produit en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du niveau de l'Indice, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt.			

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

FONCTIONNEMENT

Le 28 février 2017, on observe le niveau de clôture de l'indice MSCI Euro 50 Select 4,75% Decrement (dividendes nets réinvestis) et on le retient comme son niveau initial.

Mécanisme de remboursement automatique anticipé annuel

À partir de l'année 1, aux 9 dates de constatation annuelles⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial⁽¹⁾ :

ANNÉES 1 À 9

Si à l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾, de l'année 1 à l'année 9, la performance de l'Indice est supérieure ou égale à +5 % par rapport à son niveau initial, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ correspondante :

CAPITAL INVESTI



	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
EVOLUTION DU MONTANT DU COUPON ANNUEL	10 %	11 %	12 %	13 %	14 %	15 %	16 %	17 %	18 %
GAIN = COUPON ANNUEL X NOMBRE D'ANNÉES ÉCOULÉES	1 x 10 % = 10 %	2 x 11 % = 22 %	3 x 12 % = 36 %	4 x 13 % = 52 %	5 x 14 % = 70 %	6 x 15 % = 90 %	7 x 16 % = 112 %	8 x 17 % = 136 %	9 x 18 % = 162 %

(Soit un Taux de Rendement Annuel Maximum de 10.52 %)

En cas d'absence d'activation de ce mécanisme, le placement se poursuivra jusqu'à l'échéance des 10 ans.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

ANNÉE 10

À la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé annuel n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice MSCI[®] Euro 50 Select 4,75% Decrement (dividendes nets réinvestis) par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Performance 14 est retenu suivant 3 scénarios. L'investisseur recoit, le 15 mars 2027 :

SCÉNARIO TRÈS DÉFAVORABLE

Si le niveau final de l'Indice est strictement inférieur à 70 % de son niveau initial (baisse supérieure à 30 %), l'investisseur reçoit :

CAPITAL INVESTI



VALEUR FINALE DE L'INDICE

PERTE EN CAPITAL

égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice (minimum de 30 %), hors frais liés au cadre d'investissement.

> Le produit se comporte comme un placement actions classique

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Si le niveau final de l'Indice est strictement inférieur à 105 % de son niveau initial (performance strictement inférieure à +5 %) et supérieur ou égal à 70 % de son niveau initial (performance supérieure ou égale à -30 %), l'investisseur recoit :

CAPITAL INVESTI

moins les frais liés au cadre d'investissement

(soit un Taux de Rendement Annuel de -0,60 % dans ce scénario)

Capital bloqué pendant 10 ans sans rémunération (hors frais liés au cadre d'investissement)

SCÉNARIO FAVORABLE

Si le niveau final de l'Indice est supérieur ou égal à 105 % de son niveau initial (performance supérieure ou égale à +5 %), l'investisseur reçoit :

CAPITAL INVESTI

19 %

19 %
par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit 190 %

hors frais liés au cadre d'investissement

(soit un Taux de Rendement Annuel de 10,52 % dans ce scénario)

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné. La perte en capital peut être totale si l'Indice a une valeur nulle en clôture du 1^{er} mars 2027. Les données chiffrées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Seuil de perte en capital à l'échéance Barrière d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé correspondant à 105 % du niveau initial de l'Indice Niveaux annuels et niveau final de l'Indice

Performance finale de l'Indice

SCÉNARIO TRÈS DÉFAVORABLE

Perte en capital à l'échéance à hauteur de la baisse de l'Indice et des frais

Remboursement à l'échéance avec une baisse de l'Indice supérieure à 30 % par rapport à son niveau initial

> Années 1 à 9 :

La performance de l'Indice est inférieure à +5 % par rapport à son niveau initial à chaque date de constatation annuelle, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.

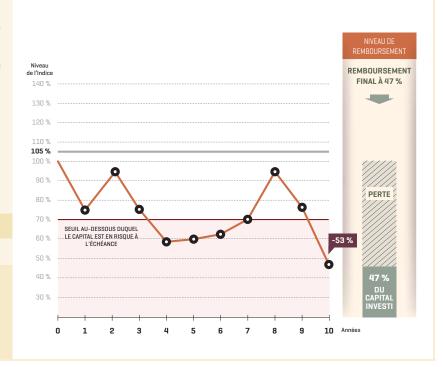
> Année 10 :

L'Indice clôture en baisse de 53 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale, en dessous du seuil de perte en capital.

MONTANT REMBOURSÉ

100 % - 53 % = 47 % du capital

L'investisseur subit une perte égale à la baisse de l'Indice augmentée des frais de gestion/droits de garde, soit un Taux de Rendement Annuel de -7.79 %.



SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Remboursement du capital à l'échéance diminué des frais

Performance de l'Indice comprise entre -30 % et +5 % à l'issue des 10 ans

> Années 1 à 9 :

La performance de l'Indice est inférieure à +5 % par rapport à son niveau initial à chaque date de constatation annuelle, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.

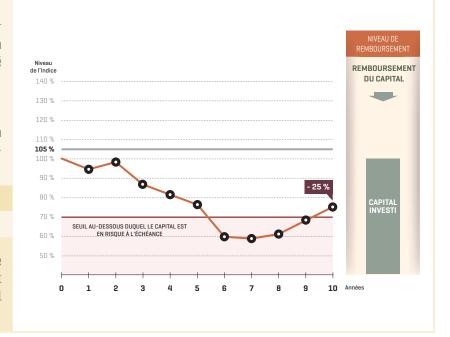
> Année 10 :

L'Indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale, audessus du seuil de perte en capital.

MONTANT REMBOURSÉ

Intégralité du capital

L'investisseur reçoit ce montant diminué des frais de gestion/droits de garde, soit un Taux de Rendement Annuel de -0,60 % (supérieur à celui de l'Indice, égal à -3,40 %).



Les données chiffrées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Seuil de perte en capital à l'échéance Barrière d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé correspondant à 105 % du niveau initial de l'Indice Niveaux annuels et niveau final de l'Indice

Performance finale de l'Indice

SCÉNARIO FAVORABLE

Remboursement du produit en année 10 avec un gain de 190 % (10 x 19%)

Hausse de l'Indice à l'issue de l'année 10

> Années 1 à 9 :

La performance de l'Indice est inférieure à +5 % par rapport à son niveau initial à chaque date de constatation annuelle, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.

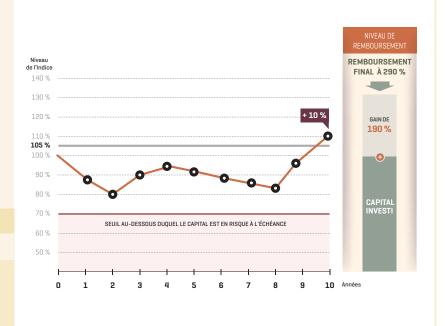
> Année 10 :

L'Indice clôture en hausse de 10 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale, audessus du seuil de déclenchement du remboursement automatique anticipé avec gain.

MONTANT REMBOURSÉ

290 % du capital

L'investisseur reçoit ce montant diminué des frais de gestion/droits de garde, soit un Taux de Rendement Annuel de 10,52 % (supérieur à celui de l'Indice, égal à 0,35 %).



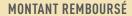
SCÉNARIO DU PLAFONNEMENT DES GAINS

Remboursement anticipé du produit en année 1 avec un gain de 10 %

Hausse de l'Indice à l'issue de l'année 1

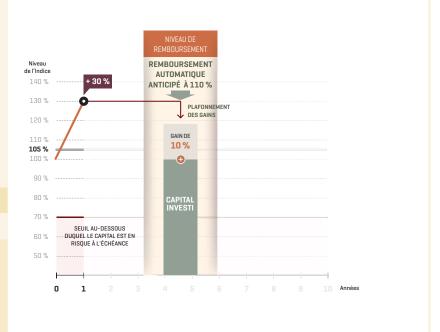
> Année 1 :

À la date de constatation annuelle, la performance de l'Indice est supérieure à 5 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de déclenchement de remboursement automatique anticipé avec gain. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est donc activé.



110 % du capital

L'investisseur reçoit ce montant diminué des frais de gestion/droits de garde, soit un Taux de Rendement Annuel de 8,98 % (inférieur à celui de l'indice, égal à 28 %, du fait du plafonnement des gains).



La perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où la performance de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement (dividendes nets réinvestis) serait inférieure à +5 % par rapport à son niveau initial à l'issue des années 1 à 9 et où le niveau de l'Indice serait nul à l'issue de l'année 10. La perte en capital pourrait être également totale en cas de défaut de paiement ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule.

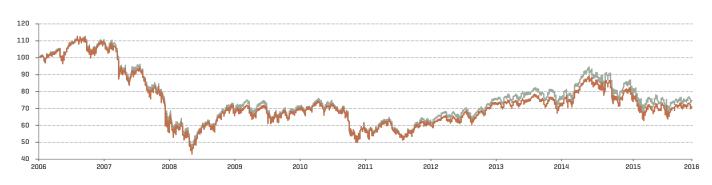
ZOOM SUR L'INDICE MSCI® EURO 50 SELECT 4,75% DECREMENT (DIVIDENDES NETS RÉINVESTIS)

L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est un indice de marché actions créé, calculé et publié par MSCI Inc, une référence mondiale pour les indices de marchés. Il est équipondéré et composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière. L'indice est diversifié sectoriellement et géographiquement en Europe et sa composition est revue tous les trimestres. L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est calculé en réinvestissant 100 % des dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le taux moyen du dividende net réinvesti a été de 2,87 % sur les 10 dernières années. Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site https://www.msci.com/eqb/euro50select/indexperf/dailyperf.html

Source: Bloomberg au 07/11/2016

SIMULATION DE L'INDICE MSCI® EURO 50 SELECT 4,75% DECREMENT





Indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement (dividendes nets réinvestis)

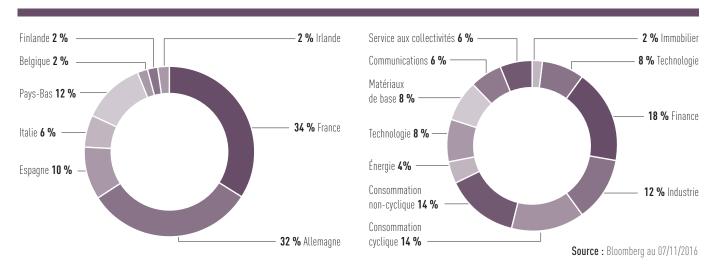
Indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis)

Source : Bloomberg au 07/11/2016

Performances cumulées au 07/11/2016	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement (dividendes nets réinvestis)	-13,22 %	-2,47 %	26,10 %	-29,81 %
EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis)	-13,23 %	-1,11 %	32,22 %	-26,11 %

L'indice MSCI[®] Euro 50 Select 4,75% Decrement a été lancé le 01/10/2015. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de **simulations** historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE



LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES				
ТҮРЕ	Titres de créance, de type "Certificat de droit français", présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.				
ÉMETTEUR	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission de droit néerlandais				
GARANT	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾				
DEVISE	Euro				
SOUS-JACENT	L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement (dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75 % par an)				
COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)				
CODE ISIN	FR0013218401				
ARRANGEUR/AGENT DE CALCUL	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)				
ÉLIGIBILITÉ	Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation				
PRIX D'ÉMISSION	100 % de la valeur nominale au 02/01/2017				
VALEUR NOMINALE	1.000 euros				
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1.000 euros. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.				
DATE D'ÉMISSION	2 janvier 2017				
DATE D'ÉCHÉANCE	15 mars 2027				
DATE DE CONSTATATION INITIALE	28 février 2017				
DATE DE CONSTATATION FINALE	1 ^{er} mars 2027				
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE (mécanisme de remboursement automatique anticipé)	28 février 2018; 28 février 2019; 28 février 2020; 1er mars 2021; 28 février 2022; 28 février 2023; 28 février 2024; 28 février 2025; 2 mars 2026				
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	14 mars 2018; 14 mars 2019; 13 mars 2020; 15 mars 2021; 14 mars 2022; 14 mars 2023; 13 mars 2024; 14 mars 2025; 16 mars 2026				
LIQUIDITÉ	BNP Paribas Arbitrage SNC s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 %.				
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	Néant				
COMMISSIONS	BNP Paribas Arbitrage SNC paiera à chaque distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 1 % TTC du montant de l'Émission. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.				
COMMISSION DE RACHAT	Néant				
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear France				
VALORISATION	Quotidienne dans des conditions normales de marché et publiée sur les pages Reuters. À titre indicatif, une double valorisation sera également assurée, tous les 15 jours, par Pricing Partners, une société indépendante.				
GARANTIE EN CAPITAL	Pas de garantie, ni en cours de vie ni à l'échéance.				

⁽¹⁾ Notations de crédit au 15 novembre 2016 : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.: Standard & Poor's A; BNP Paribas SA: Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



AVERTISSEMENT

H Performance 14 (ci-après les "Titres de créance") sont des Certificats présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à L'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais), ayant fait L'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg, pouvant notamment être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurancevie ou de capitalisation et libellés en unités de compte.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs consultants financiers, fiscaux, comptables et juridiques pour vérifier le caractère adapté du produit ou son adéquation à leurs exigences et leurs besoins dans le cadre de l'assurance-vie. Les consultants se tiennent à la disposition des investisseurs potentiels de ce produit pour leur apporter les informations complémentaires qu'ils souhaiteraient concernant les caractéristiques du produit – notamment sur les risques qu'il présente – afin de leur permettre d'en évaluer les avantages et les inconvénients préalablement à toute décision d'investissement potentielle. Il est rappelé que le consultant ne peut fournir son aide quant à la détermination du caractère adapté ou non du produit que si l'investisseur potentiel lui fournit les informations utiles permettant au consultant d'évaluer sa situation personnelle, son profil d'investisseur, ses objectifs et son horizon d'investissement.

Il est également rappelé que cet investissement implique l'indisponibilité des sommes placées dans la mesure où la cession, l'arbitrage ou le rachat anticipé du produit, réalisés sur demande de l'investisseur avant l'échéance, ne bénéficient d'aucune protection du capital et peuvent être exécutés à un cours nettement inférieur à sa valeur nominale.

Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. La documentation juridique est composée: (a) du Prospectus de Base, pour l'émission de Certificats daté du 9 juin 2016 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°16-238, (b) de ses éventuels Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'Émission ("Final Terms") en date du 2 janvier 2017, ainsi que (d) du Résumé Spécifique à l'Émission ("Issue Specific Summary"). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique "facteurs de risques" du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et le Garant de la formule. La souscription, le placement, la revente des Titres de créance décrits aux présentes, pourront intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement.

Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI Inc. ("MSCI"). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, avalisés, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.





 ${\rm H}$ Performance 14 est une offre des Gammes H.

Retrouvez tous les détails sur www.hedios.com